



2025-79-AT

Mairie de Remouillé  
1 rue de l'Hôtel de Ville  
44140 Remouillé

**ARRÊTÉ DE VOIRIE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE POUR DES TRAVAUX  
D'IMPLANTATION DE POTEAUX EN BÉTON AINSI QUE DE  
RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE HTA – LA TINARDIÈRE**

La Mairie de Remouillé,

**VU** la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

**VU** le code de la route et notamment les articles L 411.8, R 411.25 à R 417.28,

**VU** l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

**VU** la demande formulée par la société Bouygues E&S LE BIGNON,

**CONSIDÉRANT** que des travaux d'implantation de poteaux en béton ainsi que de renouvellement de la ligne haute tension aérienne (HTA) sont prévus au lieu-dit La Tinardière ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Du 14 juillet 2025 au 12 août 2025, le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande : travaux d'implantation de poteaux en béton ainsi que de renouvellement de la ligne haute tension aérienne (HTA) au lieu-dit La Tinardière.

**ARTICLE 2 :** Prescriptions techniques particulières :

Le pétitionnaire ou l'entreprise missionnée sont informés qu'ils doivent se renseigner pour connaître l'existence d'ouvrages à proximité de leur projet. La réalisation de tranchées, d'implantation de porteurs et chambres feront l'objet du respect des préconisations propres à ces travaux (distances, profondeurs, grillage avertisseurs, remise en état à l'identique, etc.)

**ARTICLE 3 :** La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – 8<sup>ème</sup> partie « signalisation temporaire ». La fourniture et la pose de la signalisation seront assurées par l'entreprise Bouygues E&S LE BIGNON.

**ARTICLE 4 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du rétrécissement ainsi que dans la commune de Remouillé.

**ARTICLE 6 :** La Directrice Générale des Services et Monsieur l'Adjudant-Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Aigrefeuille Sur Maine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Remouillé, le vendredi 20 juin 2025  
Le Maire,  
Jérôme LETOURNEAU



## Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11  
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

**Gestionnaires des réseaux routiers**

803115562



N° 14023\*01

### Le demandeur

Particulier

service public

maître d'oeuvre ou conducteur d'opération

entreprise

Nom : LE MOING Prénom : Jérôme  
 Dénomination : Bouygues E&S LE BIGNON Représenté par :  
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011 - CHEZ SOGELINK  
 Code postal 69134 Localité : DARDILLY CEDEX Pays : France  
 Téléphone 0659608490 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
 Courriel : byes-bignon-d@demat.sogelink.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :  
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :  
 Code postal Localité : Pays :  
 Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
 Courriel :

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°  
 Hors agglomération  En agglomération   
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +  
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : la Tinardiere  
 Code postal 44140 Localité : REMOUILLE  
 Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :  
 Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

### Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux <sup>(1)</sup> N° de chantier délivré par la Collectivité :  

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	mètres	mètres	mètres

 Dépôt ou Stationnement <sup>(2)</sup> Saillie ou Surplomb <sup>(2)</sup> Aménagement d'accès <sup>(2)</sup> Ouvrages divers <sup>(1)</sup>  
 Station service  Renouvellement  Création   
 Autres   
 Date prévue de début d'application 14072025 Durée d'application (en jours calendaires) : 30

**Nota :** Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

<sup>(1)</sup> Compléter le cadre ouvrages divers <sup>(2)</sup> compléter le cadre correspondant

<sup>(3)</sup> N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole



Le 20/06/2025

**Objet : fichiers transmis avec le document**

Madame, Monsieur,

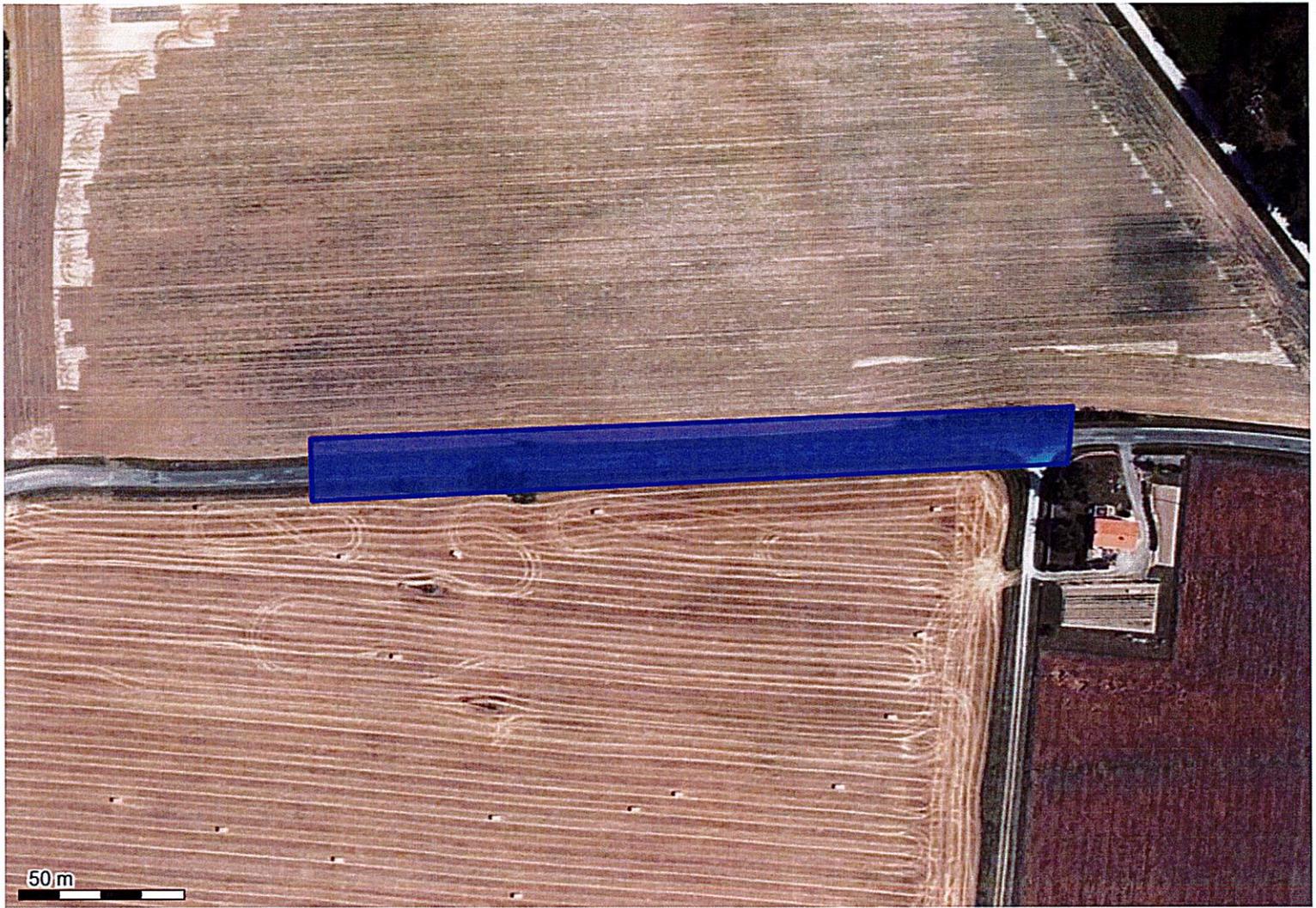
Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

- RP1 C0013 BLAISON 117631 indB optimise.pdf : <https://dl.sogelink.fr/?PBYS8OY4>
- Document original signé : <https://dl.sogelink.fr/?Dbri67Cf>

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink



Système géodésique : WGS 84  
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-1.35878361,47.04357435 -1.35877825,47.04340259 -1.35574199,47.04350492 -1.35572053,47.04366206 -1.35878361,47.04357435</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

**Polygone 1**

(47.043574 -1.358784); (47.043403 -1.358778); (47.043505 -1.355742); (47.043662 -1.355721); (47.043574 -1.358784);